



BREVET PROFESSIONNEL AGRIÇOLE - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS SPÉCIALITÉ DE CRÉATION ET D'ENTRETIEN NIVEAU 3

APPRENTISSAGE - 1 AN



L'objectif est de préparer des ouvriers qualifiés capables de collaborer avec un paysagiste à la réalisation d'aménagements de jardins, d'espaces verts pour des particuliers ou des collectivités.

Le métier

Le titulaire de ce diplôme participe à des chantiers d'aménagement paysager. Il peut effectuer des implantations (niveaux, traçage, piquage), préparer et enrichir le sol, planter des arbustes et des arbres, réaliser des massifs, engazonner des parcelles... Il entretient les plantations ainsi que les terrains et assure les apports d'engrais. Il peut aussi entretenir des bassins, réaliser des travaux de voirie ou d'aménagement urbain.

L'ouvrier en travaux d'aménagements paysager exerce son activité dans une entreprise paysagiste privée ou dans une collectivité territoriale.

Alternance et évaluation

- Durée de la formation en présentiel (35 heures par semaine) :
- 420 heures par an soit 12 semaines par an,
- Alternance : environ 2 semaines au CFA pour 2 semaines en entreprise ;
- Contrôle en cours de formation et unités capitalisables ;
- Possibilité de valider un ou des blocs de compétences ;
- Diplôme d'état du Ministère de l'Agriculture.





Condition d'accès

- Accessibilité de la formation à l'issue d'un CAP Agricole ou d'un CAP.
- Avoir plus de 16 ans
- Signer un contrat d'apprentissage

Particularités de la formation

Le BPA est une formation qui est essentiellement tournée vers l'acquisition et le renforcement des gestes techniques.

La formation est donc très orientée vers la pédagogie de terrain et de chantier.

Contenu de la formation

La formation s'articule en 7 blocs :

- Conduite de matériel
- Entretien de matériel
- Créations minérales
- UCARE : Réalisation d'ouvrages en bois dans les aménagements paysagers
- Créations végétales
- UCARE : Réalisation de jardins nourriciers
- Entretien végétal

Un ruban de progression pédagogique est élaboré afin d'articuler au mieux la formation autour de projets de chantiers concrets et de la possibilité de rentrer en formation sur 3 périodes (septembre, janvier, avril).

L'ensemble des éléments du référentiel de formation sera abordé en utilisant comme support principal les projets de chantier.

Modalités d'inscription

- Un positionnement qui permet d'adapter le parcours de formation de 1 à 2 ans. Examen du dossier scolaire, entretien de motivation;
- Aucun frais pédagogique supplémentaire en cas de financement complet de la formation;
- Accessibilité pour les personnes en situation de handicap;
- **Rentrée : septembre, janvier et avril**

Service à contacter : Secrétariat CFA

Tel: 02 97 36 23 40

Email : cfa.hennebont@educagri.fr





Equipement

- Salle informatique
- Centre de ressources
- Atelier d'agroéquipement
- Plateau de maçonnerie paysagère
- Arboretum
- Jardin à l'anglaise
- Serres pédagogiques
- Hall TP

Les + de la formation :

- Sorties pédagogiques (expositions, visites, etc.)
- Actions socioculturelles
- Sauveteur Secouriste du Travail
- Accompagnement, tutorat
- Chantiers écoles

Accompagnement

Entretien semestriel avec l'équipe pédagogique :

- Aménagement de parcours individualisé
- Appui à la signature du contrat d'apprentissage
- Suivi par un référent Insertion
- Suivi par un référent formateur
- Suivi par un référent handicap

Rémunération

Salaire des apprentis ** (SMIC horaire au 01/01/2022 : 10,57€)

Période d'apprentissage	De 16 à 18 ans	De 19 à 21 ans	De 22 à 26 ans	Plus de 26 ans
1ère année	27 %	43 %	53 %	100 %
2ème année	39 %	51 %	61 %	100 %

** Salaire de base pouvant être ajusté en fonction de la convention collective et du parcours antérieur de l'apprenti.

Exemples de salaire mensuel : au 01/01/2022

- Alex, 17 ans en CAPa JP 1^{ère} année : (27%) = 432,84 €
- Jérôme, 18 ans en BAC PRO AP 1^{ère} année : (43%) = 689,34 €
- Hélène, 20 ans en BAC PRO Production 2^{ème} année : (51%) = 817,59 €

Indicateurs et insertion

- Taux de réussite aux examens en 2021 : 100 %
- 7 mois après la formation (sortie en juin 2021) consultable sur : https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/etablissement?id_uai=0561732D
- Taux de satisfaction 90 % toutes filières confondues en 2021



Aides particulières

- Aide au permis de conduire
- Carte étudiante des métiers
- Allocation Personnalisée au Logement
- Loca-Pass (Dépôt de garantie pour le logement)
- Informations sur les différentes aides à la rentrée au CFA